

Un débat sur l'émission de CO2 ?

Category: Écologie

écrit par jmfouquer | 28 mai 2023

Un débat sur l'émission de CO2 pour quoi faire ?

Quand le conseil d'État tacle le gouvernement

Le Conseil d'État a, le 10 mai dernier, enjoint la Première ministre de prendre « toutes les mesures supplémentaires utiles » pour réduire les émissions de CO2, afin de remplir les engagements pris par la France. Le gouvernement a donc décidé, en la personne d'Elisabeth Borne de lancer une consultation sur ce sujet. À voir ce qu'ont donné dans le passé le « Grand débat » et la convocation de la Convention citoyenne sur le climat lancés par Emmanuel Macron, il ne faut rien attendre de cette nouvelle farce.

Toujours plus de bagnoles et de jets

En effet, on peut déjà voir que le gouvernement continue de soutenir des constructions d'autoroutes : Toulouse-Castres, contournement de Rouen. Et ce, en dépit des manifestations récentes contre ces projets. De telles nouvelles infrastructures ne pourront qu'accroître la production de gaz carbonique.

Le gouvernement n'a nullement repris la proposition de loi déposé à l'Assemblée nationale par le groupe écologiste qui prévoyait l'interdiction des jets privés. Or, sur un trajet de 500 km, un vol en jet privé est de 4,5 fois à 14 fois plus émetteur de CO2 qu'un vol en avion de ligne, et 50 fois plus qu'un train (([Quelle est l'empreinte carbone d'un vol en jet privé ?](#))).

Il faut savoir que l'usage de ce moyen de transport est en nette croissance : en 2022, leurs émissions de gaz à effet de

serre ont augmenté de 93% (([Nouveau rapport : les vols en jet privé atteignent des niveaux record en France et en Europe](#))). Ne serait-ce pas aux plus grands pollueurs de faire les plus grands efforts ?

En revanche, les promesses de Macron en faveur des RER semblent être déjà « oubliées ». Le gouvernement n'envisage aucunement de suivre le modèle des chemins de fer espagnols qui proposent des billets gratuits ou très bon marché pour inciter les voyageurs à utiliser les trains.

L'État va-t-il, encore une fois, être hors la loi ?

Le 28 mai 2023

Jean-François Le Dizès